

VILLE DE CARCASSONNE

N° 23154

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 03 Juillet 2020
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

PRÊT D'UNE ŒUVRE POUR L'EXPOSITION ' FRAGMENTS SURREALISTES. RENÉ ICHÉ (1897-1954) ET LES POÈTES ' AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE QUIMPER

Vu la demande du 30 mars 2023 du musée des beaux-arts de la ville de Quimper ;

Considérant que ce musée organise une exposition **Fragments surréalistes. René Iché (1897-1954) et les poètes** du 22 novembre 2023 au 19 février 2024 ;

Considérant que dans le cadre de cette exposition, l'œuvre suivante :

René Iché, *Joe Bousquet*, 1938, plâtre, 20,5 X 25,5

Appartenant aux collections du musée des beaux-arts de Carcassonne a été demandée en prêt par le musée des beaux-arts de Quimper ;

Considérant que le musée des beaux-arts de Quimper s'engage à prendre en charge l'ensemble des charges liées au prêt (transport, assurances, conservation...) ; et que les prêts de ce type participent au rayonnement de la Ville dans le domaine de la culture ;

J'ai donc décidé du prêt gratuit de cette œuvre au musée des beaux-arts de la ville de Quimper du 22 novembre 2023 au 19 février 2024.

Il convient en ce sens de signer et exécuter tout acte et documents liés à intervenir.

Carcassonne, le 16 mai 2023

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20230516-10077-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2023

Affichage : 22/06/2023